Les compagnies canadiennes qui s'intéressent au marché militaire américain doivent s'enregistrer auprès de la CCC (voir paragraphe 6.11).

Les documents de soumission américains peuvent prendre la forme d'un APPEL D'OFFRES, d'une DEMANDE DE PROPOSITIONS, ou d'une DEMANDE DE PRIX tel qu'exposé ci-après:

6.4 Appel d'offres (AO) (concurrentielles)

L'AO est un mode d'approvisionnement concurrentiel à publicité officielle ou par soumission scellée. Cette méthode est utilisée pour environ 80 pour cent de tous les achats militaires aux É.-U. Puisque chaque AO donne forcément lieu à une forte concurrence, il est assorti d'exigences rigoureuses et d'une marche à suivre clairement définie. L'acceptation d'une soumission par l'agence américaine occasionne une adjudication immédiate; l'offre doit donc être considérée comme un contrat susceptible d'entrer en vigueur au moment de la présentation. L'AO définit, dans ses clauses, toute restriction susceptible d'empêcher l'octroi d'un marché à un soumissionnaire quelconque.

Puisque la soumission acceptée devient immédiatement un contrat nanti d'engagements juridiques, il faut éviter les erreurs quant aux prix et aux livraisons prévues, à l'interprétation des exigences d'emballage, aux spécifications, etc. On ne peut modifier une soumission après son dépouillement à moins que le soumissionnaire sélectionné ne souhaite rendre son offre plus attrayante pour l'agence américaine.

Puisque plusieurs clauses des documents d'appel d'offres habituels ne s'appliquent pas aux entreprises canadiennes, toutes questions sur ces clauses devraient être clarifiées avec la CCC. Les soumissions originales doivent être envoyées de façon à être reçues par le bureau indiqué sur l'appel d'offres pas plus tard que la date limite pour la présentation des soumissions. Si une soumission n'est pas reçue à temps, elle sera tout de même étudiée s'il est possible de prouver qu'elle a été mise à la poste au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date d'ouverture. La seule preuve acceptable de la date d'expédition est un recu postal portant un cachet d'oblitération lisible sur l'emballage du paquet contenant la soumission. Les soumissions doivent habituellement être présentées par écrit mais peuvent être modifiées par un télex, un télégramme ou un fac-similé avant l'ouverture des soumissions, selon les disposi-

Un exemplaire de la soumission doit aussi être présenté à la CCC au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la fermeture des soumissions.

6.5 Demande de propositions (DDP) (négociées)

tions de l'appel d'offres.

Dans la plupart des cas, la DDP est un mode d'achat concurrentiel, ouvert seulement aux entreprises qui, d'après l'agence d'approvisionnement, sont nettement en mesure de soumissionner. Cette méthode compte pour environ 80 pour cent de la valeur financière de tous les achats militaires des États-Unis. Elle fait normalement l'objet d'un concours, mais une DDP peut être publiée sur la base d'une seule source et faire l'objet de négociations subséquentes avec l'adjudicataire éventuel. Votre réponse à une DDP devrait être soumise de la façon décrite plus haut pour un AO.

Une proposition présentée en réponse à une DDP constitue une offre ferme valable pour la période qu'elle stipule. L'entreprise peut la retirer en écrivant à l'agence d'achats américaine avant son acceptation (6.9). Bien que la DDP serve aux achats négociés, la proposition initiale peut donner lieu à une adjudication et à un contrat officiel. Si l'agence d'achats américaine entame des négociations pour varier les termes de la proposition initiale, sa signature et celle de la CCC sont obligatoires pour qu'il y ait contrat.

6.6 Demande de prix (DdP)

La DdP est une demande de prix et de disponibilité et non pas un engagement irrévocable. L'agence américaine considère cette réponse comme un renseignement plutôt qu'une offre ferme et l'on peut fixer un délai de validité à ce sujet. Une commande passée sur la base d'une réponse à une DdP est fonction de l'acceptation du soumissionnaire.

6.7 Devises

Les soumissions doivent être formulées en devises américaines. Les contrats accordés à la suite de telles soumissions concurrentielles cachetées ne feront pas l'objet d'un ajustement en raison des pertes ou les gains résultant de la fluctuation du cours des changes.

Cependant, les propositions et les prix peuvent être formulés en devises canadiennes ou américaines. Généralement, au moment de la présentation d'une offre, les entreprises canadiennes choisissent d'établir les prix et d'être payées en devises américaines. Les contrats accordés stipulent que le paiement se fera en devises américaines et ne feront pas l'objet d'un ajustement en raison des pertes ou des gains résultant de la fluctuation du cours des changes.

6.8 Activités de la CCC relativement aux appels d'offres

Quand la CCC reçoit les documents de soumission des agences d'achats militaires américaines, elle les examine soigneusement pour déterminer s'ils se prêtent à une démarche visant à pressentir les entreprises canadiennes. Cela dépend des trois facteurs suivants:

- a) le caractère adéquat du délai accordé pour préparer les soumissions;
- b) la connaissance d'au moins un fournisseur canadien pouvant être intéressé ou en mesure d'y répondre;